



## COMMUNIQUE DE PRESSE

# Mise en place d'ancrages écologiques en baie de Bandol

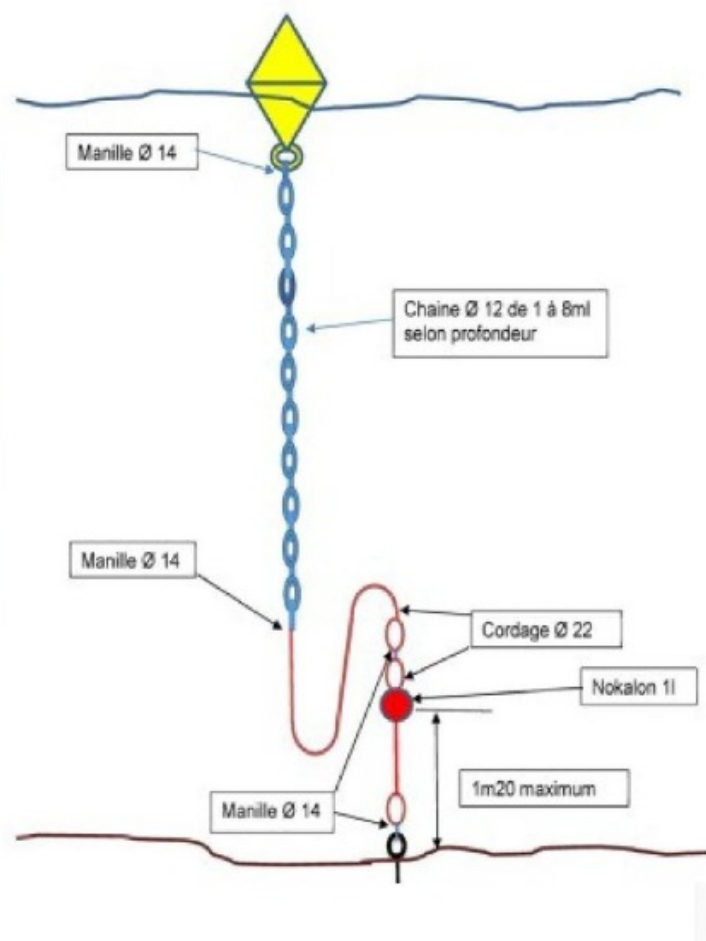
Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de balisage du littoral bandolais et de la préservation des fonds marins, la ville de Bandol installe des ancres écologiques adaptés à la nature des fonds.



Afin d'assurer la protection des herbiers de Posidonie et de la biodiversité marine, la Ville a décidé de mettre en place des ancres écologiques (*Voir schéma*). L'opération, actuellement en cours, s'inscrit dans une démarche qualité en faveur du développement et de la protection des fonds marins de son littoral (*Voir plan*).

Au niveau du matériel, ce sont des systèmes de maintien des chaînes en suspension qui sont utilisés afin d'éviter le raclement des sols, des ancrs à vis adaptées aux fonds sableux et vaseux, des ancrs de type hélicoïdale pour les fonds herbiers de Posidonie, et des ancrs par scellement pour les fonds rocheux ainsi que des corps-morts.

Sur environ 3500 mètres, sont présents des ancrages de type corps-morts qui sont implantés durablement pour le balisage des 300 mètres. Les chaînes de maintien des bouées de surface seront équipées de bouées immergées afin que le chaînage ne racle pas les fonds marins à la dépose du balisage à l'issue de la saison estivale.



**Contact presse : Aurélie CLARION 04 94 29 22 35/ aurelie.clarion@bandol.fr**



Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)